

Le Damier, 19 mars 2008

Usages et usagers de l'espace agricole : les chemins d'un espace partagé

par Yvon Le Caro

(Maître de conférences à l'Université Rennes 2, UMR CNRS 6590 ESO Espaces et sociétés)

Comment l'activité agricole s'articule-t-elle avec les autres activités humaines, et en particulier avec les activités de loisirs ? C'est le thème central du livre qu'Yvon Le Caro vient de faire paraître (oct. 2007) aux Presses universitaires de Rennes : « *Les loisirs en espace agricole. L'expérience d'un espace partagé* ». Il nous présente ce soir quelques conclusions du travail de recherche qui a conduit à cette publication.

L'espace agricole est évidemment un espace de vie pour les agriculteurs mais également pour l'ensemble de la société. Par exemple, en Ille-et-Vilaine, l'espace agricole occupe 75 % de la superficie du département et donc des paysages (57 % à l'échelle de la France).

La question de départ est de savoir comment dans un espace agricole, et dans les espaces associés (chemins, étangs, ...), cohabitent usages agricoles et usages de loisirs, agriculteurs et autres usagers. Ces derniers peuvent être des habitants des environs (dont des agriculteurs), des urbains pour le week end, des touristes ; ils peuvent pratiquer des activités traditionnelles (chasse, pêche, cueillette) ou des activités de type promenade, randonnée équestre ou VTT.

A l'échelle nationale, la question de cette cohabitation se pose différemment suivant les régions. En effet, la demande et l'offre en espace rural et en espace agricole y varient fortement, comme les enjeux qui leur sont liés.

La demande.

La chasse, par exemple, n'est pas pratiquée partout dans les mêmes proportions : si la moyenne française d'hommes pratiquant la chasse est de 6 %, cette proportion n'est que de 5 % dans les espaces urbains mais atteint 15 % dans le Sud-Ouest. On retrouve une forte variabilité pour tous les loisirs. Pour la promenade, les topo-guides édités par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre ne sont pas répartis de façon homogène sur le territoire national : de façon assez attendue, le Sud de la France est très riche en topo-guides ; mais le Nord-ouest, pourtant très agricole, est également parcouru par de nombreux chemins de randonnée.

Si on cumule tous les loisirs et que l'on estime la pratique par habitant résidant dans chaque département, il apparaît que :

- plus la ville est grande, plus la demande est forte,
- dans les départements du sud de la France, la population a une plus grande pratique de l'espace ouvert que les gens du nord. Il y a plus de cueillette, de randonnée, de chasse. En Bretagne, la demande est également assez forte.

Si on rajoute les touristes à l'étude, la demande est évidemment plus forte en montagne et dans les espaces littoraux.

Au total, la demande est forte dans des zones concernées par l'urbanisation (les grandes villes) et le tourisme (le Sud et l'Ouest de la France). A l'opposé, elle est particulièrement faible dans la « diagonale du vide » car cet espace est moins peuplé, moins urbanisé et moins touristique.

L'offre.

Face à cette demande, il y a également une offre inégale. Par exemple, la forêt publique est beaucoup plus étendue dans l'Est, la forêt privée dans le Sud. Dans l'Ouest, la forêt est très peu étendue. En Ille-et-Vilaine, la forêt couvre 7 % du territoire départemental contre une moyenne nationale de 25 %. Pour l'espace agricole, l'offre est inverse : l'espace agricole domine dans l'Ouest, la Gascogne, le Bassin parisien ou dans des départements de moyenne montagne comme l'Aveyron, le Cantal.

Si l'on cumule l'ensemble des espaces de loisirs (forêts, espaces agricoles, mais également le littoral – avec les possibilités de promenade sur l'estran –, les espaces spécifiques de loisirs, ...), l'offre récréative est plus importante dans l'Est et le Sud. Par contre, si on regarde la contribution de l'espace agricole à l'offre récréative, elle est plus forte dans l'Ouest c'est-à-dire que si l'offre récréative globale y est plus faible, elle est surtout constituée par l'espace agricole.

Au total, selon les départements, les espaces agricoles ont donc une responsabilité récréative plus ou moins importante.

Afin de connaître la perception des acteurs sur cette question du partage de l'espace agricole, l'étude a été conduite dans 3 communes du département d'Ille-et-Vilaine: Pacé à une dizaine de km au nord-ouest de Rennes (un espace périurbain), St-Germain-en-Coglès près de Fougères (un rural encore assez traditionnel au moment de l'enquête), Cancale et St-Coulomb (une dimension littorale). Après enquête auprès des agriculteurs, il apparaît que tous les espaces agricoles de ces trois communes ont une fonction récréative. Par ailleurs, plus des deux tiers des habitants de ces communes ont une pratique de loisirs dans ces espaces agricoles. Face à cette pratique, la position des agriculteurs est extrêmement diverse : certains acceptent ces pratiques, ou les tolèrent, ou les subissent. Mais dans une très large mesure, les agriculteurs acceptent facilement les activités de loisirs sur leurs exploitations. Pourquoi ? On peut avancer différentes explications. En premier lieu, les usagers sont souvent des personnes connues de l'agriculteur, des voisins en particulier (sauf lors des week-ends et de l'été dans les espaces les plus touristiques). Les agriculteurs sont également assez contents que l'on « visite » leur exploitation. En effet, le premier intérêt que les agriculteurs évoquent dans cette pratique, c'est la possibilité de faire des rencontres. Entre agriculteurs, usagers et l'espace, il y a également des médiations croisées c'est-à-dire que les usagers trouvent un espace de loisirs dans l'espace agricole mais dans le même temps ils aident l'agriculteur à avoir une nouvelle vision de son espace. Perçu dans un premier temps uniquement dans sa fonction productive, l'espace agricole se dote également pour les agriculteurs d'une fonction sociale. Dans l'autre sens, l'agriculteur peut avoir une fonction pédagogique en expliquant l'utilisation de l'espace agricole. Ce dernier peut donc servir de lien social, surtout dans les campagnes où il peut y avoir une certaine incompréhension (par exemple avec de nouveaux habitants).

Faut-il alors partager l'espace ? Une base de loisirs d'un côté et un espace agricole d'un autre ? Ou faut-il mélanger les usages ? On peut, comme sur le modèle anglais des *country parks*, concentrer les loisirs dans des espaces pittoresques labellisés, balisés et aménagés. Mais on peut également imaginer des loisirs de plein air sur l'ensemble du territoire dans une logique de multifonctionnalité. Comment exercer ce choix ? Les deux solutions présentent des avantages et des inconvénients : les parcs de loisirs posent des problèmes de coût, d'entretien et de temps d'accès mais également une concentration des usagers plus ou moins bien acceptée par les usagers eux-mêmes (impression possible d'entassement) mais les parcs offrent des services comme les toilettes, des bars, etc.. L'espace agricole lui est immédiatement disponible, sans coût d'entretien (les agriculteurs se chargent bénévolement de cette fonction – ce qui pose le problème de la rémunération de cette externalité comme l'on fait un temps les CTE, Contrats Territoriaux d'Exploitation créés en 1999 mais depuis

supprimés –). Dans un cas, on a des espaces de loisirs sans véritable surprise (les parcs), dans l'autre, de véritables espaces d'aventure avec des risques (relatifs) comme celui de rencontrer un agriculteur irascible. Il y a là un débat d'aménagement et une logique sur le partage de l'espace. Dans un cas, c'est chacun chez soi et dans l'autre un espace ayant une fonction principale et une fonction secondaire avec des loisirs dans un espace agricole ou l'inverse c'est-à-dire des agriculteurs dans des bases de loisirs (comme cela existe déjà dans le cadre d'Agenda 21 avec la pâture de moutons à la place de la tonte par des engins mécaniques). Comment réglementer la multifonctionnalité ? Il faut des instances de régulation qui sont pour l'instant des maires, des présidents d'association, les brigades vertes en Alsace Moselle (gardes-champêtres à cheval)

L'espace agricole reste donc un espace ouvert. Il est hybridé d'espaces publics et d'espaces privés à la fois parce que juridiquement il y a des espaces publics et des espaces privés mais aussi parce qu'il y a, sur les mêmes parcelles, des usages de type privés et des usages qui se rapprochent d'une appropriation publique.

Les agriculteurs et les usagers ont de grandes compétences pour négocier les usages. Ils savent faire des règles et des exceptions.

Enfin, on peut se poser deux questions à partir de l'analyse ci-dessus :

- d'abord savoir si cette analyse peut s'appliquer à d'autres espaces où existe la multifonctionnalité (exemple des espaces collectifs dans certains immeubles avec la délimitation du rôle des concierges, des ménages, des associations de locataires et de propriétaires) ;
- puis imaginer comment les agriculteurs peuvent « exporter » ces compétences, par exemple en les transposant à la protection de l'environnement ?

(compte rendu de Luc Berger amendé par Yvon Le Caro)